

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION
ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

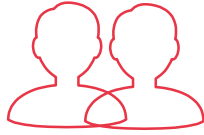
INVESTIR DANS LES SOLIDARITÉS POUR L'ÉMANCIPATION DE TOUS

#InvestirDansLesSolidarités

Vendredi 18 janvier 2019



De la concertation à la finalisation de la stratégie, les temps forts



6 groupes de travail nationaux qui se sont réunis à un rythme intensif entre janvier et mars 2018



En 7 semaines, 40 visites sur les territoires, 9 agoras et 1 matinée dédiée à l'Outre-mer, 2 000 personnes rencontrées



Concertation grand public : plus de 7200 contributions en ligne reçues en 5 semaines



Plus de 100 contributions écrites du secteur associatif et des organisations syndicales

17 octobre
Annonce d'une stratégie de lutte contre la pauvreté par le Président de la République

4 décembre
Lancement de la concertation par la ministre Agnès Buzyn

15 mars
Remise des rapports des groupes de travail

Réunions inter-ministérielles

13 septembre
Lancement de la stratégie par le Président de la République

Mise en œuvre de la stratégie

5 ENGAGEMENTS POUR RENOUVELER NOTRE MODÈLE SOCIAL

1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
 2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
 3. Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
5. Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

Objectif

Œuvrer de façon préventive pour éviter que les enfants pauvres d'aujourd'hui soient les adultes pauvres de demain en agissant dès les toutes premières années de la vie et en soutenant les parents.

Principaux constats

- Seuls 5 % des enfants de moins de trois ans appartenant aux ménages les plus pauvres sont accueillis en crèche contre 22 % des enfants des parents les plus aisés
- À 6 ans, un écart de 1 000 mots maîtrisés entre un enfant issu d'une famille pauvre et les plus favorisé
- 600 000 professionnels de la petite enfance d'horizons très divers et sans vision partagée du développement de l'enfant
- 300 quartiers politique de la ville non dotés d'un centre social

1. L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

Mesures phares :

- Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la **petite enfance** afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle
- Réussir la **mixité sociale** dans les modes d'accueil du jeune enfant (bonus « mixité »)

Autres mesures-clés :

- Développer les modes d'accueil de la petite enfance, notamment dans les territoires fragiles avec la création d'un bonus « territoires » permettant de diminuer à moins de 10 % le reste à charge des communes
- 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) créées d'ici 2020
- Rénover la politique de soutien à la parentalité et créer 300 nouveaux centres sociaux dans les territoires prioritaires
- Renforcer la transparence des modalités d'attribution des places de crèches
- Soutenir les collectivités dans 60 quartiers prioritaires avec deux adultes par classe de maternelle (un agent territorial spécialisé des écoles maternelles et un enseignant)

Budget : 1,24 Mds€

2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants

Objectif

Supprimer toutes les situations manifestement porteuses de dangers et diviser par deux, d'ici 2022, le taux de privation matérielle des enfants pauvres.

Principaux constats

- Une famille monoparentale sur trois et un enfant sur cinq en situation de pauvreté
- 300 000 enfants en habitat surpeuplé, 30 000 enfants à l'hôtel ou à la rue, 5 000 en bidonvilles et une offre d'hébergement inadaptée, centrée sur les personnes seules
- 70 % des communes de moins de 10 000 habitants sans tarification solidaire pour les cantines, 13 % des élèves en REP+ arrivant à l'école le matin sans avoir pris de petit-déjeuner
- Santé : en maternelle, des enfants défavorisés qui ont six fois plus de caries que les autres et des écarts de 1 à 20 entre départements sur le nombre de visites de la PMI au domicile avant et après accouchement
- 1/5^e de la population concernée par la précarité énergétique

2. Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants

Mesures phares :

- **Une alimentation équilibrée pour tous** : des petits déjeuners dans les territoires fragiles, des tarifs de cantines plus accessibles et des programmes d'accès à l'alimentation infantile
- **Des maraudes mixtes État/département**, spécialisées dans la protection de l'enfance, pour aller vers les familles avec enfants dans la rue et prévenir la mendicité

Autres mesures-clés :

- Adapter l'offre aux besoins des familles avec enfants : 125M€ consacrés au développement et à l'adaptation de l'offre d'hébergement et de logement
- Déployer un référentiel sur l'hébergement des familles avec enfants
- Renforcer les missions des PMI sur l'accès à la santé et l'appui de la médecine de ville aux missions de la santé scolaire, dans le cadre du parcours de santé des enfants de 0 à 6 ans
- Prévenir et lutter contre le surendettement : déploiement de 400 « Points conseil budget » sur l'ensemble du territoire et introduction d'un plafonnement des frais bancaires
- Renforcer la prévention des expulsions, dans le cadre du plan « Logement d'abord »

Budget : 271 M€

3. Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes

Objectif

Permettre à tous les jeunes, y compris les plus vulnérables, d'accéder à une société des compétences inclusive.

Principaux constats

- 60 000 jeunes de 16 et 17 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation; un droit au retour en formation peu efficace et peu utilisé par les jeunes, surtout les plus vulnérables
- Au total, 1,8 million de jeunes de moins de 30 ans ni en études, ni en emploi, ni en formation
- 3 000 jeunes majeurs sortis chaque année de l'aide sociale à l'enfance sans solution et sans accompagnement, 25 % des jeunes SDF ayant connu un parcours à l'aide sociale à l'enfance

3. Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes

Mesure phare :

Une obligation de formation jusqu'à 18 ans, reposant à la fois sur le jeune décrocheur et sur les pouvoirs publics (notamment les missions locales)

Autres mesures-clés :

- Plus de 100 M€ consacrés à des solutions d'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes en complément d'une extension de la Garantie jeunes (500 000 bénéficiaires entre 2018 et 2022)
- Repérer, renouer le dialogue et (re)mobiliser les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement et de formation : appels à projets et financement complémentaire pérenne des points accueil écoute jeunes et associations de prévention spécialisées
- Des expérimentations dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences pour diversifier les opérateurs et les modalités d'utilisation de la Garantie jeunes
- Des moyens contractualisés avec les départements pour empêcher les sorties «sèches» de l'aide sociale à l'enfance

Budget : 439 M€

4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité

Objectif

Rendre effectif l'accès aux droits et services sociaux en garantissant à chacun son juste droit.

Principaux constats

- 30 % de non-recours au RSA et à la CMU-c, plus de 50 % pour l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)
- Un processus complexe : des demandes renouvellement de ses droits à effectuer chaque trimestre ou chaque année, des formulaires fastidieux à renseigner
- Des dispositifs médico-sociaux répartis inégalement sur le territoire, limitant l'accès aux soins des plus fragiles

4. Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité

Mesures phares :

- Aller vers un **revenu universel d'activité** qui se substitue au maquis des prestations
- **Revaloriser la prime d'activité**
- Garantir à chacun **l'accès à une complémentaire santé**

Autres mesures-clés :

- Moderniser la délivrance des prestations sociales en favorisant les échanges d'informations entre acteurs, en rendant automatique les démarches et en favorisant un paiement au juste droit, généraliser le *datamining* pour le repérage des bénéficiaires potentiels
- Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux (**généralisation des accueils sociaux inconditionnels**, expérimentation de « territoires zéro non-recours », coffret numérique)
- Renouveler automatiquement la CMU-c pour les allocataires du RSA
- Créer 100 centres et maisons de santé dans les territoires prioritaires
- Accompagner le « 100 % santé » sur l'optique, les aides auditives et le dentaire
- 1 450 places supplémentaires d'ici 2022 pour les lits d'accueil médicalisé (LAM) et lits halte soin santé (LHSS) ; 1 200 places supplémentaires pour les appartements de coordination thérapeutique (ACT), soit une augmentation de 25 % de l'ONDAM spécifique sur 2019-2022

Budget : 4,96 Mds€

5. Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Objectif

Créer un « choc d'accompagnement » pour tous les bénéficiaires de minimas sociaux, qui peut être exprimé par le triptyque « ressources – accompagnement – emploi », et par l'ambition d'un **État garant du service public de l'insertion**.

Principaux constats

- 17 % des allocataires du RSA non orientés vers un accompagnement, un délai légal d'orientation de deux mois le plus souvent non respecté
- Un allocataire du RSA sur deux sans contrat d'engagements avec la collectivité chargée de son suivi
- Un taux de retour à l'emploi des allocataires du RSA de 9 % par an, 38 % des allocataires au RSA depuis cinq ans ou plus

5. Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Mesures phares :

- **Création d'une « Garantie d'activité »** combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires par an
- **100 000 salariés supplémentaires accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique** pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles

Autres mesures-clés :

- Pour généraliser l'accompagnement vers l'emploi des allocataires, un État garant du service public de l'insertion : renforcement des droits et devoirs et obligation contractualisée avec les départements de réaliser sous un mois l'instruction de la demande et l'orientation de tout nouveau bénéficiaire
- Essaimer les expérimentations évaluées positivement pour les personnes les plus fragiles pour 70 M€ : « Territoires zéro chômeur de longues durée », Convergence, Tapaj (travail alternatif payé à la journée) et SÈVE (médiation active vers l'emploi)

Budget : 1,03 Mds€

DES LEVIERS POUR
RÉUSSIR LA MISE EN
ŒUVRE

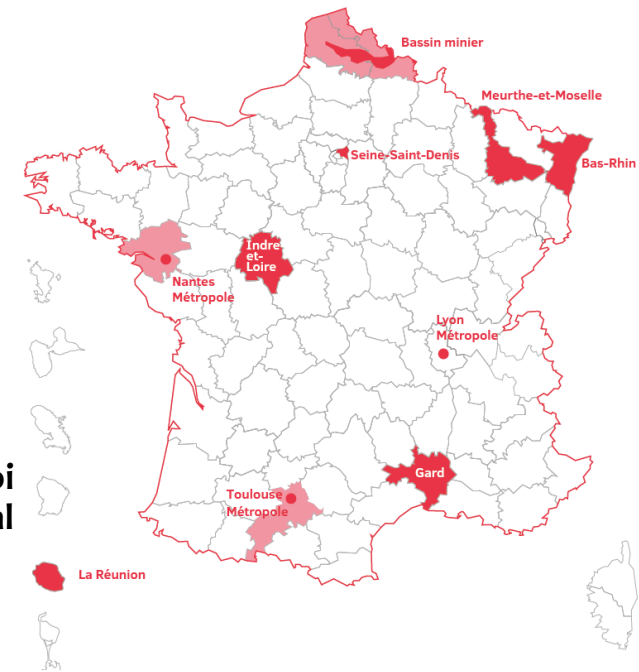
Une stratégie pilotée à partir des territoires

Objectif

Permettre une juste adaptation aux réalités territoriales à partir d'un diagnostic partagé et construit au service d'un projet, avec un processus d'évaluation animé par un État social renoué.

Actions

- Une stratégie fondée sur la **contractualisation avec les collectivités**
- La création d'un **fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi** (intégrant le FAPI) sera concomitante à une **organisation de l'État social déconcentré à l'échelle régionale**
- **10 territoires démonstrateurs** dès 2018



Un fonds d'investissement social et un suivi scientifique de la stratégie

Objectif

Mesurer scientifiquement l'impact de la lutte contre la pauvreté et renouveler son efficacité

Actions

- Le **conseil scientifique** a pour missions :
 - un rôle d'appui et d'expertise tout au long du mandat ;
 - le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, dont les objectifs sont adossés à des indicateurs ;
 - un soutien au pilotage du fonds d'investissement social.
- Ce **fonds d'investissement social** financera des appels à projets sur quatre thématiques :
 - le développement complet de l'enfant dès la petite enfance jusqu'à 6 ans ;
 - l'accompagnement éducatif renforcé sur la scolarité obligatoire ;
 - la solvabilisation du parcours d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans ;
 - l'accès aux droits et aux services, en particulier pour les jeunes (« territoire zéro non-recours »)
- **France Stratégie** sera chargé de l'évaluation socio-économique de la stratégie et son impact sur notre modèle social.

Un choc de participation et la rénovation du travail social

Objectif

Permettre au travail social de mieux accompagner les parcours de vie et répondre aux nouvelles formes de pauvreté

Actions

- Généraliser **les instances participatives et les comités d'usagers**
 - La création de **nouveaux diplômes universitaires et de nouveaux métiers** (écrivains publics, médiateurs sociaux, développeurs sociaux) ; la mise en place dans tous les territoires **d'accueils sociaux universels** et de **référénts de parcours** ; **un plan d'investissement dans les quartiers prioritaires** qui ne bénéficient pas de centres sociaux ou de lieux de soutien à la parentalité
 - le déploiement d'un **grand plan de formation**
 - « aller-vers »
 - travail social et territoires (QPV, zones rurales isolées, etc.)
 - intervention collective et développement social
 - participation des personnes
 - parcours de vie (référént de parcours, insertion professionnelle, PASIP)
 - numérique et travail social
 - formation des cadres de l'action sociale
 - Élaboration du référentiel de formation en 2019
 - A partir de 2020 et d'ici 2022 formation continue proposée à l'ensemble des travailleurs sociaux : en collectivités territoriales , dans le secteur associatif et État
- => + de 700 000 travailleurs sociaux concernés

LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Une contractualisation avec les conseils départementaux centrée sur les objectifs de la stratégie pauvreté

Garant de la solidarité nationale et dépositaire de l'ambition des politiques sociales, l'Etat définira un cadre de contractualisation qui permettra de mobiliser des moyens importants centrés sur des priorités partagées

- **S'engager sur des résultats et non plus sur des moyens :**
 - **un nombre limité d'objectifs**, sur les thèmes de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'aide sociale à l'enfance et du travail social
 - **adossés à des indicateurs** robustes adaptés à l'échelle régionale
- Cet effort sera soutenu par l'État dans le cadre du **fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi**, qui atteindra **au moins 210 M€ à l'horizon du quinquennat**.
- **Un comité pour suivre la contractualisation avec les collectivités territoriales** : il rassemblera l'État, les collectivités territoriales, les membres du conseil scientifique et les associations concernées. Il sera notamment chargé d'**accompagner la mise en place du fonds de contractualisation, de s'assurer de la bonne utilisation des crédits et de proposer des solutions en cas de litiges**.
- Des contrats signés progressivement entre décembre 2018 et février 2019

Mettre en œuvre la stratégie à partir des territoires

Des conférences régionales pour préparer et mettre en œuvre la stratégie à partir des territoires

- Les **conférences d'acteurs** sont organisées dans chaque région, avec une possible déclinaison infrarégionale selon les territoires, **deux fois par an**. Elles permettront :
 - d'organiser la mobilisation de l'ensemble des acteurs ;
 - de préparer la contractualisation avec les cent départements.
- Pour garantir un pilotage à partir des territoires, **15 animateurs seront identifiés, dans chaque région**.
- Un responsable dédié à l'animation régionale de la stratégie clairement identifié, auprès du préfet de région
- 12 conférences ont déjà été organisées en décembre 2018

Thématiques	Animateur régional
1. Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et de la mixité sociale	CAF ou commune
2. Plan de formation des professionnels de la petite enfance en lien avec l'Éducation nationale	CD ou association ou organisme de formation (CNFPT,...)
3. Développement de l'offre parentalité / centres sociaux	CAF ou centre social
4. Accompagnement des familles hébergement / logement + maraudes	CD ou association ou métropole ou intercommunalité
5. Accès à l'alimentation	association ou commune-CCAS
6. Santé : PMI, centres de santé, dispositifs médico-sociaux, etc.	CD ou CPAM
7. Réussite scolaire et pauvreté : territoires haute qualité éducative, expérimentations relative à la mixité sociale dans l'Éducation Nationale, santé scolaire, etc.	Académie ou Dasen
8. Obligation formation et déploiement PACEA (+PAEJ)	ML
9. Sortants ASE	Adepape
10. Parcours d'insertion : orientation, décrochage des parcours, accès aux solutions d'accompagnement et de formation	Pôle emploi ou CD
11. Offre d'accompagnement : garantie d'activité, IAE, essaimage des expés	CD
12. Accès aux droits, accueils sociaux, <i>data mining</i>	CCAS ou bénéficiaires ou CAF ou CD
13. Formation travail social	Travailleurs sociaux volontaires
14. La participation	Bénéficiaires
1. Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et de la mixité sociale	Entreprises

Deux chantiers spécifiques : le revenu universel d'activité et le service public de l'insertion



Vers un revenu universel d'activité créé par voie législative en 2020

- **Un chantier *ad hoc***, qui implique :
 - la **constitution d'une équipe projet** dédiée
 - la **mise en place d'une vaste concertation nationale** en 2019 permettant une appropriation des enjeux de la réforme avec une véritable concertation citoyenne

Le service public de l'insertion sera concrétisé par différentes mesures de la stratégie

- **La construction du « service public de l'insertion »** impliquera le lancement d'un vaste débat national et dans les territoires à partir du début de l'année 2019.
 - L'objectif de tels travaux consiste à la fois à assurer une définition partagée de ce nouveau service public et à garantir sa mise en œuvre sur les territoires
 - Ces travaux seront conduits par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et le Haut-commissariat aux compétences et à l'inclusion vers l'emploi
- Sans attendre, **une mission relative à la contractualisation entre l'État et les départements sur les mesures en matière d'insertion** prévues par la stratégie pauvreté est en cours de lancement